

## Technip Energies annonce le lancement d'un programme de rachat d'actions

Le 12 mai 2025

Technip Energies (PARIS:TE) (la « **Société** »), une entreprise de technologie et d'ingénierie de premier plan dans les infrastructures énergétiques et de décarbonation, annonce aujourd'hui le lancement d'un programme de rachat d'actions pouvant atteindre 45 millions d'euros (le « **Programme de rachat d'actions** »), destiné à remplir les obligations de la Société au titre de plans d'intéressement en actions. Le nombre maximum d'actions pouvant être acquis dans le cadre du Programme de rachat d'actions est de 1,5 million. Le Programme de rachat d'actions se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Programme de rachat d'actions a été décidé par le Conseil d'administration de la Société et sera mis en œuvre conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement sur les abus de marché (UE) 596/2014 et du règlement délégué de la Commission (UE) 2016/1052.

Le Programme de rachat d'actions sera effectué conformément à l'autorisation de rachat d'actions accordée par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale annuelle du 6 mai 2025. La résolution des actionnaires autorise la Société à acquérir pendant une période de 18 mois jusqu'à 10% du capital social émis de la Société à des prix allant de la valeur nominale des actions jusqu'à 110% du prix du marché des actions, à des fins, notamment, de retour de capital aux actionnaires, de rachats effectués dans le cadre du programme de liquidité de la Société et/ou, dans la mesure où une telle autorisation est requise, afin de satisfaire les obligations de la Société en matière de plans d'intéressement en actions.

Le 30 avril 2025, la Société auto-détenait 1.695.974 actions, représentant 0.95% de son capital social émis. Ces actions sont actuellement détenues dans le but de remplir les obligations de la Société en vertu de ses plans d'intéressement en actions.

La Société a désigné un intermédiaire chargé d'exécuter le Programme de rachat d'actions conformément à la réglementation en vigueur. L'intermédiaire prendra ses décisions relatives à l'acquisition d'actions de la Société de manière indépendante, y compris en ce qui concerne le calendrier des acquisitions, et tous les achats effectués respecteront les limites journalières de prix et de volume.

Le prix payé pour toute action rachetée dans le cadre du Programme de rachat d'actions sera soumis à un montant maximum égal à la plus élevée des deux valeurs suivantes : (i) le prix de la dernière transaction indépendante effectuée sur le titre et (ii) l'offre d'achat indépendante la plus élevée sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Il sera soumis à toutes les autres conditions qui pourraient être convenues avec l'intermédiaire.

Le calendrier, le nombre et la valeur définitifs des actions de la Société rachetées dans le cadre du Programme de rachat d'actions dépendront de plusieurs facteurs, incluant notamment les conditions du marché, l'état général de l'activité et les obligations légales applicables. Les 45 millions d'euros alloués au Programme de rachat d'actions n'incluent pas les montants couvrant les coûts accessoires. La Société n'est pas tenue de mettre en œuvre le Programme de rachat d'actions et, si celui-ci est initié, il pourra être suspendu ou interrompu à tout moment, pour quelque raison que ce soit et sans préavis, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Toutes les actions rachetées seront détenues en tant qu'actions auto-détenues.

La Société émettra les communiqués de presse requis qui présenteront les rachats d'actions effectués dans le cadre du Programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et effectuera les dépôts réglementaires nécessaires. Les communiqués de presse et les transactions effectuées seront également publiés sur le site Web de la Société à l'adresse <https://investors.technipenergies.com/fr/financial-information/transactions-sur-actions-propres>. Les frais que la Société pourrait encourir dans le cadre du rachat d'actions effectué dans le cadre du Programme de rachat d'actions dépendront du prix et des conditions auxquels les rachats seront effectivement réalisés.

## À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise de technologies et d'ingénierie de premier plan. Leader dans le GNL, l'hydrogène, l'éthylène, la chimie durable et la gestion du CO<sub>2</sub>, nous contribuons au développement de marchés stratégiques tels que l'énergie, les dérivés énergétiques, la décarbonation et la circularité. Nos segments d'activité complémentaires, Technologies, Produits et Services (TPS) et Livraison de Projet, transforment les innovations en réalité industrielle à grande échelle.

Animés par des valeurs de collaboration et d'excellence dans l'exécution, plus de 17 000 collaborateurs dans 34 pays s'engagent pour allier prospérité et durabilité en faveur d'un monde conçu pour durer.

Technip Energies a généré un chiffre d'affaires de 6,9 milliards d'euros en 2024 et est cotée sur Euronext Paris. La société possède également des American Depositary Receipts négociés de gré à gré.

Pour plus d'informations : [www.ten.com](http://www.ten.com)

## Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui reflètent les intentions, les convictions ou les attentes et projections actuelles de Technip Energies (la « **Société** ») concernant les résultats d'exploitation futurs de la Société, les revenus anticipés, les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation financière, la liquidité, la performance, les perspectives, la croissance anticipée, les stratégies et les opportunités, ainsi que les marchés sur lesquels la Société opère. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives », et des expressions similaires, y compris la forme négative de celles-ci. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, convictions et hypothèses actuelles de la Société concernant les développements et conditions commerciales futurs et leur effet potentiel sur la Société. Bien que la Société estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont émises, il n'y a aucune garantie que les développements futurs affectant la Société seront ceux que la Société anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de la Société impliquent des risques et des incertitudes, dont certains sont significatifs ou indépendants de la volonté de la Société, ainsi que des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réalisés diffèrent sensiblement de l'expérience historique de la Société et des attentes ou projections actuelles de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux énoncés dans les déclarations prospectives.

Pour plus d'informations sur les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner une différence entre les résultats réels et les résultats projetés, veuillez consulter les facteurs de risque de la Société énoncés dans le Rapport Financier Annuel 2024 déposé le 10 mars 2025 auprès de l'*Autoriteit Financiële Markten* (AFM) aux Pays-Bas et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France, qui comprend une analyse des facteurs qui pourraient affecter la performance future de la Société et des marchés sur lesquels la Société opère.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs et ne le fera pas nécessairement, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

### **Information réglementée**

Ce communiqué de presse contient des informations privilégiées au sens de l'article 7 (1) du règlement de l'UE sur les abus de marché.

### **Contacts**

Relations investisseurs

Phillip Lindsay

Vice-président, Relations investisseurs

+44 207 585 5051

[Phillip Lindsay](#)

Relations médias

Jason Hyonne

Responsable des relations presse et des médias sociaux

+33 1 47 78 22 89

[Jason Hyonne](#)